

LE PUBLICISTE.

DUODI 22 Ventôse, an VIII.



Mesures rigoureuses prises contre les français réfugiés à la Jamaïque. — Ordre donné par le général Massena à tous les français qui ne sont pas attachés à l'armée. — Instruction donnée au général Augereau sur le commandement des forces bataves. — Grande activité dans les préparatifs de la nouvelle expédition des anglais. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

INDES OCCIDENTALES.

De la Jamaïque, le 6 janvier (16 nivôse).

Deux Français s'étoient, dit-on, chargés de soulever les noirs de cette isle, en commençant par les noirs réfugiés, des colonies françaises. On prétend qu'ils avoient reçu leurs instructions du commissaire Roume, actuellement à Saint-Domingue. L'un d'eux étoit un juif, nommé Laportas; il a été exécuté avec beaucoup d'appareil.

L'autre s'appelle Dubuisson, ex-capitaine de cavalerie dans la légion Dessource à Saint-Domingue. C'est particulièrement d'après ses déclarations que l'on a connu tous les dangers qui menaçoient la Jamaïque.

Quoique les allarmes paroissent un peu calmées, on n'en poursuit pas moins les mesures les plus vigoureuses contre les français réfugiés à la Jamaïque.

Tous les planteurs réfugiés, & aujourd'hui établis, seront soumis à la surveillance des autorités constituées.

Tous les autres hommes de couleur & noirs seront transportés dans les différentes isles, & principalement à la Martinique. Ils seront formés en compagnies franches, & doivent partir avant le 20 janvier.

Les enfans au-dessous de douze ans (enfants de couleur) seront réunis au fort Charly à la Jamaïque, & travailleront aux fortifications.

Nous apprenons de Saint-Domingue que Roume n'y a plus d'autorité; on croit même qu'il est destitué par Toussaint.

Les hostilités durent toujours entre ce dernier & Rigaud. Toussaint fait en ce moment le siège de Jacmet & des Cayes.

ITALIE.

De Gènes, le 22 février (3 ventôse.)

Notre gazette publie que la commission du gouvernement & le comité des subsistances prendront les mesures les plus

sages pour nous faire éprouver le moins possible les malheurs de la disette. Les troupes françaises & le général en chef lui-même sont réduits à la demi ration. Pour diminuer le nombre des consommateurs, le général Massena a intimé l'ordre à tous les Français qui ne sont pas attachés à l'armée de s'éloigner de la ville centrale.

ALLEMAGNE

De Stutgard, le 5 mars (14 ventôse.)

On attend impatiemment le résultat des ouvertures de paix qui ont été faites par le gouvernement français, à différentes reprises, depuis un mois, si l'on en juge par le nombre de couriers qui se sont successivement rendus à Vienne, soit du quartier-général de Doneschingen, soit de Strasbourg. Suivant une feuille de la Haute-Souabe, le ministère autrichien n'a fait encore aucune réponse. Suivant une gazette de Stutgard, les négociations viennent d'être rompues. Quelques lettres de l'Autriche disent que cette cour ne veut faire la paix que de concert avec l'Angleterre. Une autre feuille allemande cite au contraire un bulletin de Vienne, du 22, qui annonce que les négociations ne tarderont pas à s'ouvrir. Le 5 ventôse, toute l'armée russe avoit dépassé la Moravie, & les deux colonnes poursuivoient leur marche par les deux Gallicies, dans la Volhinie.

Les états qui composent le cercle de Franconie ont refusé de lever des troupes nationales à la solde de l'Angleterre; en conséquence, il a été décidé que les milices ne seroient employées dans le Bergstrass, que dans le cas d'une invasion ennemie.

ANGLETERRE.

De Londres, le 5 mars (12 ventôse.)

Ladi Hamilton est attendue au premier jour en cette capitale. Elle revient de Palerme, comblée des faveurs de la cour de Sicile, auprès de laquelle son époux est ambassadeur.

Le colonel Ramsay est nommé commissaire près l'armée bavoroise que l'Angleterre prend à sa solde.

Le prince héréditaire d'Orange est parti pour Cuxhaven, à bord du sloop de guerre, le *Favori*.

Le *Times* avoit dit, en parlant de l'entrevue du ci-devant comte d'Artois & du ci-devant duc d'Orléans, que celui-ci avoit déclaré qu'il se repentoit de ses erreurs révolutionnaires; qu'il imploroit le pardon de Monsieur, &

qu'il étoit prêt à verser la dernière goutte de son sang pour la défense du trône.

Quelques journaux ont démenti cette nouvelle, en assurant qu'il n'avoit été question, dans cette entrevue, ni de repentir, ni de pardon, & qu'il n'avoit été exigé du duc d'Orléans aucune déclaration humiliante.

Mais le *Times* confirme aujourd'hui sa relation sur l'entrevue. Il prétend qu'il n'y a rien d'humiliant pour le duc d'Orléans à se repentir de ses anciens principes. « S'il en étoit autrement, dit-il, sa présence à Londres seroit suspecte; & nous le sommons de donner un démenti à ceux qui nous ont contredit, ou de déclarer publiquement quelles sont ses opinions politiques ».

Cet article paroît être dicté par le ministre lui-même.

Le *Morning-Chronicle* avoit le premier répandu le bruit que le prince de Galles alloit se rendre à Lisbonne ou à Madère, pour le rétablissement de sa santé. Cette assertion paroît aujourd'hui démentie.

Le lord Bridport est parti ce matin pour Portsmouth. Il va prendre le commandement de la flotte de la Manche.

La plus grande activité regne dans les préparatifs de la nouvelle expédition. On a déjà frété un nombre de gros bâtimens suffisans pour transporter vingt mille hommes; & à en juger par la nature des contrats, ce sera un armement très-dispendieux.

L'état de notre marine au 1^{er} mars, non compris les bâtimens frétés & armés pour la protection du commerce le long des côtes, consistoit en 791 bâtimens, dont 636 en commission: savoir, 141 vaisseaux de ligne, 20 de 50; 225 frégates & 295 sloops & cutters.

Chambre des communes. — Séance du 8 ventôse.

M. Ross présente un bill pour un emprunt de 20,500,000 l., la première lecture en est faite, & la seconde ordonnée pour le lendemain.

M. Ross lit d'autres bills ayant pour objet de faire imposer un droit additionnel sur les thés de première qualité, & sur les eaux-de-vie fabriquées, soit dans le pays, soit à l'étranger. La chambre fixe au lendemain la seconde lecture.

Lord Sheffield annonce qu'il fera, dans la même séance, une motion tendant à indiquer des moyens plus efficaces que ceux tentés jusques-là pour remédier à l'extrême rareté du bled dans les comtés du pays où elle se fait le plus sentir.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 7 mars (16 ventôse).

Le citoyen Joussen, commissaire batave des troupes françaises dans cette république, & qui vient de Paris, où il a séjourné trois mois pour arrêter avec le ministre de la guerre, quelques articles d'administration, est de retour à la Haye.

Les articles que renferme l'instruction du général Augereau, sur le commandement des forces bataves, sont ainsi conçus: 1^o. Le pouvoir du général en chef se bornera aux opérations militaires. 2^o. Il ne se mêlera pas de l'administration des troupes bataves. 3^o. Il n'exercera aucune autorité relativement aux précautions militaires. 4^o. Il ne pourra pas licencier les militaires bataves, ni les supprimer, ni les casser. 5^o. Les troupes bataves seront jugées d'après les loix usitées. 6^o. Il pourra seulement suspendre de leurs fonctions les officiers qui seront coupables de quelque délit. 7^o. Il ne s'immiscera point dans les affaires intérieures. 8^o. Il

ne fera point sortir les troupes bataves de leur territoire. 9^o. Le directoire se réserve le commandement de la Haye.

Un corps de 10 mille hommes de la garde nationale sera mis, le mois prochain, sur le pied de guerre; de manière que nos forces de terre pour défendre la république contre une invasion ennemie, seront sous peu de 70 mille hommes.

On parle d'une convention qui se négocie, & par laquelle la France renonceroit à la propriété partielle du port & chantier de Flessingue, ou à d'autres droits de cette espèce qui lui ont été cédés par le traité du mois de mai 1795.

Les Anglais croisent devant l'embouchure de la Meuse.

REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Bâle, le 6 mars (15 ventôse.)

Les relations commerciales de l'Helvétie avec l'Allemagne & l'Italie sont enfin rétablies. C'est, il est vrai, sous certaines restrictions, nécessitées par les circonstances. Les points de transit pour l'Allemagne sont le petit Bâle & Mondstein dans le Reinthal, & le Saint-Gothard pour l'Italie.

Il paroît qu'on avoit eu l'intention de faire un monopole de l'approvisionnement en grains de l'Helvétie, & de charger de ce soin les entrepreneurs pour l'armée. Ce projet n'a pas été goûté & n'aura aucune suite. D'ailleurs l'ouverture des magasins de Suabe rend ce monopole d'une exécution plus difficile. Déjà une grande quantité de grains de ce pays a passé dans le nôtre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Rennes, le 14 ventôse.

Duval Legris, chef d'insurgés dans le département des Côtes-du-Nord, s'étoit rendu ici avant-hier dans l'espoir d'y trouver le général Brune: il est parti hier pour l'aller trouver à Vannes.

Huit chefs de chouans, dans la ci-devant Normandie, ont déposé leurs armes à Antrain.

Le nombre des fusils remis par les insurgés d'Ille-&-Vilaine, s'élevoit, le 9 ventôse, à 882.

De Paris, le 21 ventôse.

On assure que le départ du premier consul pour Dijon est fixé au 25 de ce mois. Nous ne le croyons pas tout-à-fait aussi prochain; mais s'il l'étoit, on n'en sauroit probablement rien, parce que Bonaparte aime à garder son secret & à donner des surprises.

— Un pari de cent louis a été fait, il y a deux jours, par deux hommes très-connus, que les préliminaires de la paix avec l'Autriche seroient signés avant un mois.

— On dit que, d'après les plans de l'architecte Chalgrin, le jardin du Luxembourg doit rivaliser avec celui des Tuileries.

— Il n'est pas vrai que le citoyen Otto soit récemment venu de Londres à Paris. C'est sans doute son beau-frère qu'on aura confondu avec lui.

— L'administration de Feydeau réclame contre le bruit qui s'étoit répandu de la clôture de ce théâtre, & déclare qu'elle ne songe à aucune espèce de réunion.

— Les citoyens de Metz (la Moselle), viennent de députer à Barbé-Marbois, leur compatriote, pour lui témoigner la joie générale sur son heureux retour, & le féliciter sur cet acte de justice du gouvernement.

— Le général Erue est arrivé à Rennes, le 15 ventôse; il y reçu le plus brillant accueil. La ville fut illuminée le

soir. Le lendemain 27 coups de canon annonceront son entrée.

— Dans un bal donné à Lyon, il a été fait en faveur des indigens une collecte qui a produit 1648 francs.

— La société de commerce, sciences & arts de Châlons, propose une seconde fois la question suivante : « Quels sont les moyens de nationaliser les spectacles en les rendant utiles aux mœurs ? » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 grammes d'argent.

— Des lettres de Madrid annoncent que cette capitale étoit dans une assez grande fermentation. Elles n'en disent pas les motifs. Quinze femmes de la plus haute distinction ont été exilées. On attendoit avec impatience en Espagne l'arrivée de deux vaisseaux apportant trois millions de piastres, destinés à acquitter une partie des intérêts des billets royaux. Le discrédit de ce papier augmente chaque jour.

— Le duc de Brunswick a fait célébrer un service solennel dans l'église catholique de sa capitale, en l'honneur du maréchal de Castries, ex-ministre de la marine en France, mort à Wolfembüttel, dans un âge très-avancé. Toute la garnison s'est mise sous les armes pour honorer la mémoire de ce vieux guerrier. Le prince a ordonné qu'il lui fût élevé un mausolée, sur lequel on feroit une mention particulière de la victoire de Clostercamp, remportée par le maréchal, pendant la guerre de sept ans, sur le prince héréditaire, oncle du duc régnant de Brunswick.

— Le cardinal Alfieri est mort à Rome.

— Si l'on en croit des lettres de Naples, arrivées à Livourne, le 26 pluviôse, le siège du fort de la Vallette, dans l'île de Malte, seroit commencé par les escadres combinées russe & anglaise.

V A R I É T É S.

Les derniers numéros de Mallet-du-Pan sont devenus une espèce de champ-de-bataille pour plusieurs journaux : à un seul s'est avisé de donner à cette discussion une face à laquelle on ne s'attendoit pas, en prétendant que ces numéros étoient refaits à Paris & n'étoient point l'ouvrage de Mallet-du-Pan. Il est vrai qu'il ajoute qu'il n'y a qu'à comparer les deux éditions & qu'il ne peut le faire, parce qu'il ne lui est point encore tombé entre les mains d'exemplaires de la véritable.

Un des caractères de l'esprit de Mallet-du-Pan (qui a sans doute de l'esprit & des connoissances, mais aucune espèce de goût), c'est de manquer absolument de souplesse & de variété : qui en lu dix lignes, en a lu dix volumes ; & ce qui saute aux yeux, en comparant, non pas les derniers cahiers à une édition chimérique, mais ces cahiers aux premiers, c'est la même forme, la même manière, le même style, & la même humeur.

Il est bien vrai qu'on peut faire, avec beaucoup moins de mystère & d'importance, une observation qui se présente au premier coup-d'œil, en lisant avec quelque attention les numéros du *Mercur britannique*, postérieurs au 18 brumaire.

On voit dans les premiers que l'auteur renonce au blâme, à l'indignation, & consent déjà, si ce n'est à l'éloge, du moins à l'espérance. Puis tout-à-coup il change de ton ; il revient à l'aigreur, à l'injustice ; il traite le 18 brumaire, presque comme le 51 mai ; il parle des choses avec fiel, des hommes avec injures.

On se demande quelle cause a produit ces étranges disparates ? quelles notions nouvelles ont pu influencer si prodigieusement sur la manière de voir de l'auteur ? par quel événement postérieur au 18 brumaire cette journée d'espérances, réputée telle par lui-même, s'est tout-à-coup démentie à ses yeux ? Quelques dates & quelque connoissance de circonstances locales & de position individuelle suffisent pour tout éclaircir.

Dans quelle situation politique le 18 brumaire a-t-il trouvé Mallet-du-Pan ? Il écrit (tout le monde le sait en Europe, & sur-tout à Hambourg) sous les ordres & sous l'influence immédiate du cabinet de Londres. Une mission spéciale, une espèce de place ou de pension ; un traitement enfin l'a rappelé du continent pour le fixer à Londres & pour le destiner aux écrits périodiques, comme son compatriote M. d'Yvernois est destiné aux pamphlets.

Or, à l'époque du 18 brumaire, Mallet-du-Pan gourmandoit la coalition continentale dont l'Angleterre étoit mécontente ; il avoit déjà fort mal mené la Prusse, & il commençoit à ne pas mieux traiter l'Autriche. Il a donc cru & dû croire que l'Angleterre ne seroit pas éloignée de se rapprocher de la France qui n'étoit plus révolutionnaire : tant qu'il a pu rester dans cette opinion, il a loué & dû louer le 18 brumaire.

Quand a-t-il commencé à changer de style ? Quand a-t-il tout blâmé avec virulence ? C'est au moment précis où le cabinet de Londres a rejeté les propositions de Bonaparte.

Quelle cause a retardé le numéro qui contraste ainsi avec les précédens ? C'est que l'écrivain avoit besoin d'attendre la publicité des notes & contre-notes, pour bien connoître l'opinion définitive de ceux pour qui il écrit.

Il n'y a là rien que de simple, de naturel, d'évidemment prouvé par l'examen facile des circonstances & des époques.

Au rédacteur du Publiciste.

M. Pitt aura bien de la peine à persuader au peuple anglais que la révolution du 18 brumaire n'est qu'une nouvelle co-juration de jacobins contre la liberté française ; que Bonaparte est le champion de l'anarchie, le saten du jacobinisme ; que tous les poisons de la secte sont concentrés ; que toute sa puissance est, comme il le dit, *впѣрѣжѣнъ* (introné) dans la personne du grand consul.

M. Pitt parle aujourd'hui, pour la première fois, le langage forcené de M. Burke, de lord Fitzwilliam, de M. Windham & des écossais-tois.

M. Burke s'est déclaré, dès 1789 ; & il étoit presque seul alors dans toute l'Europe l'ennemi de la révolution française ; & cependant elle étoit vierge encore, cette révolution. M. Burke savoit-il déjà que bientôt les émissaires de la coalition alloient la prostituer à la brutalité suicide, à l'ignorance féroce de la multitude ?

Il est certain qu'à cette époque M. Pitt répouvoit ouvertement & avoit l'air de réprouver de bonne foi l'opinion & le fanatisme de son ami Burke. Ce n'est pas qu'il voulût peut-être plus que lui une réforme qui alloit changer les rapports économiques & politiques, & par conséquent les rapports d'équilibre & de puissance qui existoient entre son pays & la France. Mais enfin, M. Pitt n'avoit pas soublié que trois fois il avoit demandé lui-même la réforme de la représentation nationale ; & par elle, celle des abus ; & que, même depuis qu'il étoit ministre (le 18 avril 1785), il avoit solennellement réclamé l'une & l'autre, par une motion qui fut rejetée à une majorité de 248 voix contre 174.

M. Windham lui-même, qui depuis s'est montré si digne d'un tel maître, n'étoit pas encore l'auxiliaire de M. Burke. Il étoit aussi un réformateur ; & il vint à Paris en 1790 pour applaudir, disoit-il, aux réformateurs de la France, pour les voir de près, pour les entendre.

A quelle époque M. Pitt a-t-il donc changé de principes & de langage ? Il faut qu'il ait résisté, ou du devoir dissimuler bien long-tems, puisqu'en 1791 il ne croyoit pas encore, comme je vais le prouver, que les promoteurs de la régénération française fussent, ainsi qu'il l'a été depuis, les fondateurs de ce système de meurtres, de proscriptions, de confiscations, d'anarchie & d'impieété, qui a sacrifié des millions de victimes, couvert l'Europe de deuil

et de ruines, et effacé le nom de la France de la liste des nations civilisées et chrétiennes.

Sir John Macpherson, successeur de Hastings dans le gouvernement de l'Inde, de retour en Europe sur la fin de 1799, crût devoir passer quelque tems en Italie & en France, pour y rétablir sa santé, avant de se rendre en Angleterre. Il se trouvoit à Spa vers le milieu de 1791. Sir John Macpherson, ancien ami de M. Pitt, homme très-instruit & patriote philanthrope, n'étoit pas, à beaucoup près, de l'avis de M. Burke sur les principes & les conséquences de la révolution française. « Je suis très-heureux d'apprendre, mon cher Macpherson, » lui écrivoit M. Pitt, que vous soyez si près de nous, & il me tarde bien de vous revoir. N'allez pas croire, du moins, que vous ne trouverez ici que des aristocrates; car, excepté Edmond Burke, nous sommes ici tous feuillans.

M. Bosanquet, aujourd'hui l'un des directeurs de la banque, qui se trouvoit alors à Spa, & qui a l'original de la lettre, pourra certifier que ce sont bien littéralement les expressions de M. Pitt. Je pourrais invoquer à l'appui le témoignage de deux autres témoins oculaires, s'ils étoient, comme le premier, les amis de ce ministre.

Pourquoi donc M. Pitt n'est-il plus feuillant aujourd'hui? C'est que l'Angleterre a un demi milliard sterling de dettes; que la France est devenue une république, & que Bonaparte n'est pas un jacobin.

Signé, MASCLER.

CONSULAT.

Arrêté du 14 ventôse an 8.

Les consuls de la république, sur la proposition du ministre des finances, le conseil d'état entendu, arrêtent ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les rescriptions qui seront délivrées par la trésorerie nationale, sur le produit des quatre derniers cinquièmes des coupes des bois ordinaires de l'an 8, échéant le 30 des mois de fructidor & frimaire prochains, seront acquittées dans la forme ordinaire, & à mesure des recouvrements, ou de la manière suivante au gré des parties.

II. Les préposés de la régie du domaine remettront aux parties prenantes, en échange des rescriptions de la trésorerie, un extrait certifié des procès-verbaux d'adjudications, au bas desquels il sera déclaré que les dites parties prenantes sont & demeurent subrogées aux droits de la république, jusqu'à concurrence du montant des dites rescriptions, pour en poursuivre le paiement par toutes les voies de droit contre les adjudicataires de bois, dénommés auxdits procès-verbaux, & leurs cautions.

III. Les préposés de la régie seront tenus, à toutes réquisitions, de se joindre aux porteurs desdites cessions & transferts, pour faire, contre les redevables, toutes poursuites & diligences nécessaires.

IV. Lesdits transferts, acquittés par les porteurs & visés par les préposés de la régie, serviront de quittances & de décharge aux adjudicataires, pour le montant du prix de leur adjudication.

V. Dans le cas où les procès-verbaux de réarpentage produiroient une différence dans le prix des adjudications, il sera tenu compte au cessionnaire de la différence qui se trouveroit en moins; l'excédent, s'il y en a, sera versé au trésor public.

Les préposés de la régie feront, à cet effet, les réserves nécessaires dans l'acte de cession mentionné en l'art. 2 ci-dessus.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Le ministre de la marine & des colonies prévient les titulaires des ordonnances expédiées par ce département sur le premier & le deuxième tiers des contributions déléguées, qu'ils doivent se faire délivrer par les délégués autorisés à cet effet par arrêté du 9 pluviôse an 7, les certificats des sommes restantes à payer sur ces fonds décadaires, & les déposer le plus promptement possible en son bureau des fonds.

Signé, FORFAIT.

TRIBUNAT.

Séance du 21 ventôse.

Le tribunal reçoit un projet de loi relatif aux dispositions que l'on pourra faire par testament; il est renvoyé à une commission composée de Duverrier, Favard, Ganilh, Gary, Mallarmé, Jourdan & Benjamin Constant.

La discussion s'ouvre sur le projet de loi relatif aux impositions.

Bailleul, qui le premier a la parole, ne pense pas que l'on doive rejeter le projet. Les impositions, dit-on, ne produiront que 427 millions, & les besoins en pourront exiger 600. Mais, de ce que 600 millions seront peut-être nécessaires, est-ce une raison pour n'en pas accorder 427? Si cette somme ne suffit pas pour le service, on le fera bien moins encore si l'on n'a rien.

La discussion est interrompue.

Caillemer fait un rapport sur le projet de loi concernant l'organisation judiciaire, & propose d'en voter l'adoption.

Le tribunal ordonne l'impression de ce rapport & ajourne la discussion à tridi.

On reprend la discussion interrompue.

Bérenger parle contre le projet de loi comme insuffisant. D'ailleurs il est, dit-il, inconstitutionnel, puisqu'on n'a pas présenté le tableau des dépenses pour l'an 9. La session du corps législatif va finir; mais le gouvernement peut le convoquer quand il voudra.

Un membre s'étonne de ce que l'on se plaint du gouvernement, parce qu'il n'a pas demandé assez d'impôts; reproche aussi rare qu'honorable. Les besoins pour ont s'accroître, sans doute; mais apparemment que le gouvernement espère que ces besoins ne se réaliseront pas. Que ne laisse-t-on le même espoir au peuple? Il sera toujours tems de demander un supplément aux charges publiques; mais ce supplément, il sera toujours tems de l'accorder quand il sera jugé nécessaire.

Portier représente qu'on a commis une grande erreur: il sembleroit que le gouvernement ne demande que 427 millions, & que la commission veuille en donner 600; c'est le contraire: le gouvernement prévoit qu'il aura besoin de 600 millions, & la commission a reconnu qu'il n'en obtiendra que 427 millions par les moyens qu'il propose.

Comme il est cinq heures, la suite de la discussion est renvoyée à demain, & Fabre fait arrêter que les séances s'ouvriront désormais à midi.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 21 ventôse.

On procède au premier scrutin d'élection d'un candidat au sénat conservateur. Sur 259 votans, le général Dargon a réuni 128 suffrages; Duval, ex-législateur, 66; Pastoret, 9, &c. Personne n'ayant réuni la majorité, il sera procédé demain à un second tour de scrutin.

Le corps législatif se forme en comité général.

Bourse du 21 ventôse.

Rente provisoire, 12 fr. 00 c. — Tiers consol., 20 fr. 88 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 20 c. — Bons $\frac{1}{4}$, — Bons $\frac{1}{2}$, 00 fr. — Bons d'arrérage, 89 fr. — Bons pour l'an 8, 76 fr. 88 c.

Elémens d'Histoire naturelle, ouvrage adopté par le corps législatif pour les écoles nationales; par A. L. Millin, conservateur du muséum des antiques à la bibliothèque nationale. Seconde édition, augmentée & corrigée. Prix 5 fr., & 6 fr. franc de port. A Paris, chez Leriche, libraire, quai des Augustins, n^o. 46.

On trouve chez le même libraire *l'Almanach général du commerce de la France, de l'Europe et des quatre parties du monde*; ouvrage très-curieux & très-intéressant.